

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 3 juin 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration : Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

La séance est ouverte sous la présidence du Maire, Alain NORTH qui annonce des changements dans l'ordre du jour : 1° délibération modificative pour l'emprunt pour le projet de l'AFUA, 2° achats de terrains, 3° point budgétaire et délibération modificative n° 1, 4° contrat d'assurance statutaire des risques du personnel (point qui a fait l'objet d'un oubli lors de la rédaction de l'ordre du jour), 5° modification simplifiée du PLU, et 6° un point qui doit être rajouté les autres points restant à l'ordre du jour.

Délibération n° 2011/24

Objet : Délibération modificative pour l'emprunt pour le projet de l'AFUA

Vu la délibération n° 2011/15 du 25/03/2011 relative à un emprunt que doit contracter la commune pour la réalisation du projet d'AFUA ;

Considérant qu'il y a une erreur matérielle dans le nom et l'adresse de l'organisme auprès duquel l'emprunt doit être contracté, il y a lieu de faire une modification ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à deux voix contre (Messieurs Christian HUBER et Philippe KLEIN) et huit voix pour :

MODIFIE la délibération n° 2011/15 du 25/03/2011 comme suit :

« DECIDE de contracter un prêt auprès du **Crédit Mutuel Kronthal, dont le siège est au 75, rue du Général De Gaulle à Marlenheim (Bas-Rhin)**, à la hauteur de 250 000 €, à un taux fixe de 4,10 %, sur une durée de quinze années comportant une période de franchise en capital de trois ans durant laquelle seuls les intérêts seront payables trimestriellement ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire
Alain NORTH